



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/49/11  
20 septembre 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-neuvième session

Genève, 7-18 octobre 2002

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**COMMENT LE PROCESSUS DE L'APRÈS-DOHA PEUT-IL LE MIEUX  
CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT?**

Note d'information du secrétariat de la CNUCED

**Résumé**

La présente note d'information traite d'un certain nombre de questions qu'il pourrait être utile d'étudier en corrélation avec les questions de développement abordées dans le programme de travail de l'Organisation mondiale du commerce pour l'après-Doha. Outre des questions à caractère général comme les préoccupations exprimées par les pays en développement concernant la mise en oeuvre des résultats du Cycle d'Uruguay et le traitement spécial et différencié en faveur des mêmes pays, la note examine, sous l'angle du développement, quelques questions relevant de différents domaines d'activité couverts par la Déclaration ministérielle de l'OMC. Elle doit être lue en parallèle avec le rapport intitulé «Examen de faits nouveaux et de sujets relatifs au programme de travail de Doha qui intéressent particulièrement les pays en développement» (TD/B/49/12), qui apporte des précisions supplémentaires sur le contenu et le contexte général du processus de l'après-Doha.

## INTRODUCTION

1. Les questions de développements sont au cœur des discussions menées à l'Organisation mondiale du commerce depuis quelques années. À la quatrième session de la Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Doha en novembre 2001, les ministres ont reconnu qu'il fallait s'y attaquer et ont donc adopté une déclaration ministérielle et d'autres décisions qui constituent un programme de travail dans lequel le volet «développement» occupe une place importante.
2. À maints égards, le programme de travail adopté à Doha offre d'importantes possibilités de promouvoir le développement, mais a-t-on la garantie d'obtenir des résultats satisfaisants? Les décisions prises à Doha permettront-elles de réorienter le système de l'OMC vers la promotion du développement? Comment le «traitement spécial et différencié» est-il appliqué dans l'actuel programme de travail? Sait-on comment il devra être appliqué à l'issue des négociations? Quels progrès ont été accomplis pour donner à ce traitement une base juridique plus solide? Comment concilier traitement spécial et différencié et «engagement unique»?
3. La Déclaration de Doha contient de multiples références à la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement, et la coopération technique et le renforcement des capacités y sont considérés comme des «éléments centraux de la dimension développement du système commercial multilatéral». Les ressources sont-elles suffisantes pour mener à bien toutes les activités de coopération technique prévues dans le programme de travail de Doha? Quel rôle peuvent jouer d'autres institutions, en particulier la CNUCED, dans la coopération technique et le renforcement des capacités des pays en développement pour les négociations en cours? Quel est le juste équilibre entre l'appui aux pays en développement pour leur participation aux négociations à l'OMC ainsi que la définition et la mise en œuvre des politiques commerciales (y compris dans le contexte du Cadre intégré) et l'appui aux négociations et au renforcement des capacités de production dans les pays en développement?
4. Dans un certain nombre de domaines comme l'investissement, la politique de concurrence, les marchés publics et la facilitation du commerce, des négociations devraient se tenir après la cinquième session de la Conférence ministérielle sur la base d'une décision qui sera prise par consensus explicite à cette session concernant les modalités d'organisation des négociations. Que signifie exactement l'expression «consensus explicite»? Quels sont les progrès réalisés à cet égard? Un certain nombre de domaines tels que le commerce électronique, le commerce, la dette et le financement, le commerce et le transfert de technologie font aussi partie intégrante du programme de travail de Doha; des mesures doivent être prises pour créer un lien effectif entre commerce et développement. Un rapport sera soumis à la Conférence ministérielle à sa cinquième session sur l'utilité de tenir des négociations sur certains aspects du commerce et de l'environnement (d'autres aspects faisant déjà l'objet de négociations). Quels progrès ont été réalisés à cet égard?
5. D'une manière générale, quels sont les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail de Doha du point de vue du développement, et quels sont les résultats à obtenir avant la cinquième Conférence ministérielle?

## I. MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DU CYCLE D'URUGUAY

6. Que fait-on pour répondre aux préoccupations des pays en développement concernant la mise en œuvre des résultats du Cycle d'Uruguay, par exemple en ce qui concerne les périodes de transition et l'assistance technique? Les objectifs de libéralisation, par exemple dans les secteurs des textiles et des vêtements, pourront-ils être atteints dans les délais sans être réduits à néant par des mesures protectionnistes déguisées? Comment les clauses de «meilleurs efforts» qui visent à tenir compte des intérêts des pays en développement sont-elles appliquées?

7. Le programme de travail de Doha devrait être bénéfique pour les pays en développement, mais il devrait aussi déboucher sur de nouveaux engagements. Quels sont les bénéfices escomptés par rapport aux coûts de mise en œuvre? Est-il raisonnable ou envisageable de demander aux pays en développement de prendre de nouveaux engagements à ce stade? Ces pays sont-ils capables d'honorer pleinement les engagements découlant du Cycle d'Uruguay tout en entamant un nouveau cycle de négociations commerciales? Que peut-on faire pour renforcer leurs capacités?

## II. QUELQUES QUESTIONS VISÉES PAR LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA

### Agriculture

8. Conformément à la Déclaration de Doha, des considérations autres que d'ordre commercial devraient être prises en compte dans les négociations sur l'agriculture. Le traitement spécial et différencié pour les pays en développement doit faire partie intégrante de tous les éléments des négociations. Quelles sont les perspectives en ce qui concerne une «catégorie développement»? Comment concilier les intérêts des pays en développement exportateurs nets de produits alimentaires et ceux des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires?

### Produits industriels

9. Les négociations sur l'accès des biens industriels aux marchés visent à réduire ou à éliminer les crêtes tarifaires, la progressivité des droits ainsi que les obstacles non tarifaires pour tous les produits, en particulier ceux qui présentent un intérêt pour les pays en développement. Quels devraient être les objectifs (réductions moyennes) et les modalités (par exemple, formules ou demandes et offres)? Quelles périodes de transition faudrait-il prévoir? Quelles concessions les pays en développement pourraient-ils être amenés à faire qui pourraient limiter la portée de leurs programmes de développement industriel? Comment donner effet au principe d'une réciprocité qui ne soit pas totale pour les pays en développement dans les négociations sur les produits non agricoles, conformément à l'article XXVIII *bis* du GATT? Comment répondre aux préoccupations concernant l'effritement des préférences et quels types de mesures axées sur le développement pourrait-on envisager pour le compenser? Comment traiter les mesures non tarifaires, notamment les règles d'origine?

## **Services**

10. En ce qui concerne l'Accord général sur le commerce des services, comment mettre en œuvre l'article IV relatif à la participation croissante des pays en développement? Quelles sont les mesures prises pour éliminer les obstacles à la libéralisation des secteurs ou des modes de fourniture dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement? Comment les négociations peuvent-elles contribuer à la réalisation des objectifs nationaux relatifs aux services essentiels? Comment faire en sorte que les disciplines en matière de réglementation intérieure ne réduisent pas la flexibilité nécessaire aux pays en développement pour mettre en place un cadre réglementaire approprié? Quelles disciplines relatives aux subventions limiteraient les subventions qui faussent les échanges tout en offrant aux pays en développement la flexibilité voulue pour leurs programmes de développement? Comment prendre en compte les mesures de libéralisation autonomes?

## **Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)**

11. La Déclaration de Doha souligne qu'il importe de protéger les droits de propriété intellectuelle tout en promouvant l'accès aux médicaments existants. Comment encourager la recherche tout en offrant aux pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA) un accès aux médicaments essentiels?

12. La Déclaration de Doha réaffirme que les dispositions de l'article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC sont impératives. Comment promouvoir le transfert de technologie vers les pays en développement?

## **Commerce et environnement**

13. Les participants au Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu récemment à Johannesburg, ont souligné combien il importait de parvenir à un modèle de développement durable. Il faut donc s'attendre à ce que les liens entre le commerce et l'environnement acquièrent une importance croissante. Les décisions prises au Sommet de Johannesburg pèseront-elles sur l'équilibre à trouver entre la protection de l'environnement et la nécessité de laisser aux pays en développement une certaine flexibilité pour réaliser leurs objectifs de développement? Comment promouvoir des synergies entre protection de l'environnement, développement économique et commerce?

## **Commerce et investissement**

14. Au paragraphe 20 de la Déclaration de Doha, il est souligné l'importance d'assurer des conditions stables et prévisibles pour l'investissement. Toutefois, il est indiqué au paragraphe 22 qu'il faut refléter de manière équilibrée les intérêts des pays d'origine et des pays d'accueil, et tenir dûment compte des politiques et objectifs de développement des pays d'accueil ainsi que de leur droit de réglementer dans l'intérêt général. Comment concilier ces deux objectifs? Comment aider les pays en développement à promouvoir l'IED sans perturber les courants commerciaux en facilitant le recours à des mesures juridiques portant sur l'investissement et en fournissant des directives pour l'adoption de mesures visant à favoriser le développement national?

### **Commerce et politique de concurrence**

15. En ce qui concerne le commerce et la politique de concurrence, les questions ci-après pourraient être examinées: qu'offrirait de plus un cadre multilatéral en matière de concurrence par rapport à une loi nationale sur la concurrence complétée, au besoin et si possible, par des accords bilatéraux ou régionaux ainsi que par un instrument non contraignant tel que l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives? Un cadre multilatéral pour la concurrence est-il réalisable, compte tenu des grandes disparités de structure des marchés, de développement économique, de capacité institutionnelle et d'expérience des pays dans ce domaine? Comment intégrer le mieux la dimension du développement dans un tel cadre? Quels seraient les liens entre un cadre multilatéral pour la concurrence élaborée à l'OMC et les autres règles multilatérales dans ce domaine, y compris celles de l'OMC? Comment contrôler la bonne application ou le respect d'un cadre multilatéral pour la concurrence?

### **Pays les moins avancés**

16. La Déclaration de Doha reconnaît que «l'intégration des PMA dans le système commercial multilatéral exige un accès aux marchés véritable, un soutien pour la diversification de leur base de production et d'exportation, et une assistance technique liée au commerce et un renforcement des capacités». Quelles mesures ont été prises et que peut-on faire dans le cadre du programme de travail de Doha dans ces trois domaines prioritaires? Par ailleurs, comment faciliter et accélérer les négociations avec les PMA candidats à l'adhésion?

### **Petites économies**

17. Comment favoriser l'intégration des petites économies dans le commerce international, en tenant compte de leurs problèmes en matière d'investissement et de commerce?

-----